

BULLETIN

DU

Syndicat Central des Agriculteurs
DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Paraissant deux fois par mois

COMPTE DE CHÈQUES-POSTAUX

N° 6.015 — NANTES

Les Bureaux sont ouverts tous les jours de la Semaine

de 9 heures à Midi et de 1 heure à 5 heures (Dimanches et Fêtes exceptés)

Téléphone 1.95

LE PROCHAIN « BULLETIN »
PARAITRA LE 4 FEVRIER

LA SITUATION

LES ENGRAIS

Par suite d'une baisse imprévue survenue sur le nitrate de soude au moment même de la mise à la poste de notre dernier Bulletin, et que nous n'avons pu faire connaître aussitôt à nos adhérents, nous avons diminué le prix des nitrates de 5 francs par 100 kilos, ce qui nous donne les prix suivants, appliqués à tous les ordres expédiés depuis le 1^{er} janvier :

Nitrate de soude broyé, sacs réglés à 100 kilos.....	81 50
Nitrate de soude non broyé, sacs réglés à 100 kilos.....	81 »
Nitrate de soude non broyé, sacs origine tous poids.....	79 50
Quantité limitée.	

Quant aux superphosphates pour lesquels nous n'avons à constater aucun changement dans les cours, il nous a paru cependant possible de faire bénéficier nos adhérents d'une diminution de 0 fr. 20 par 100 kilos, par suite d'une révision de nos frais. Cette ristourne syndicale sera déduite sur chaque facture.

Le lait devant la justice

Jamais la police correctionnelle ne s'était autant occupée du lait que depuis quelque temps. C'est par groupes que les producteurs comparaissent. Des jugements sont attendus... auxquels il sera peut-être sursis ; d'autres poursuites, dit-on, vont suivre.

Qu'on punisse impitoyablement les fraudeurs, les mouilleurs, ceux qui trompent sur la mesure : rien de plus légitime. Mais il faut remarquer que la presque totalité des inculpés sont poursuivis pour hausse illicite, leurs prix paraissant trop élevés et les compte-rendus des audiences flétrissent ces cultivateurs rapaces qui devraient être les premiers à provoquer la baisse du coût de la vie.

Il semble que la juste mesure est singulièrement dépassée dans ces appréciations et il nous faudra revenir sur cette question. Bornons-nous aujourd'hui à constater qu'on ne paraît pas se rendre compte des frais considérables et inusités qu'entraîne cet hiver l'entretien d'une vache en bon état de lactation. Pas de choux, pas de racines, pas de pommes de terre ; du foin à des prix excessifs ; nécessité de remplacer ces aliments naturels par de grosses quantités de son, de farines, de tourteaux à des prix très élevés, et néanmoins diminution notable de la production. Est-il possible, dans ces conditions, que, loin de baisser, le prix du lait ne monte pas ?

L'Agriculture et les Impôts (1)

Une campagne fort active est menée, depuis quelques mois, par certains groupements commerciaux et industriels, contre les agriculteurs, accusés de ne pas payer assez d'impôts. Par des journaux, des affiches, des tracts éparpillés à profusion à travers toute la France, on étale sous les yeux du public des chiffres qui montrent une inégalité choquante, à l'égard de l'impôt, entre les agriculteurs et les autres contribuables. Jusqu'ici, il faut bien le dire, ces affirmations manquaient un peu de précision et d'autorité. Les charges des commerçants et des industriels étaient évaluées tantôt à 6 milliards, tantôt à 12 milliards ; celles des agriculteurs passaient de 164 millions à 73 millions, suivant la bienveillance plus ou moins grande des commentateurs. Nous ne savions pas exactement quelle était l'étendue de notre faute ; mais, que nous fussions coupables, cela était hors de doute, à entendre les censeurs anonymes ou inconnus qui s'élevaient en vengeurs de la morale offensée.

Nous avons enfin des chiffres précis, et apparemment définitifs. Ils ont été donnés au 14^e Congrès national de la Confédération des groupes commerciaux et industriels de France, le 16 novembre 1921, par M. Raphaël-Georges Lévy, membre de l'Institut, sénateur, professeur à l'École libre des Sciences politiques, dans un discours qui a été reproduit et répandu par l'organe officiel de l'Union des Intérêts économiques. Voici ses propres termes : « Dans le budget actuel, le tiers des recettes, 7 milliards 700 millions, sont fournis exclusivement par le commerce et l'industrie, alors que l'agriculture apporte 195 millions ». Et le compte rendu de la séance ajoute, ce qui peut bien se comprendre : mouvement. Voilà, en effet, une sentence écrasante, lourde de toute l'autorité qui s'attache à la parole du financier distingué, du brillant économiste des lèvres duquel elle est tombée.

Quand la foule ignorante, *vulgum pecus*, nous adresse des reproches qu'on estime immérités, on hausse les épaules et l'on passe son chemin ; quand c'est un de vos maîtres, on s'arrête et l'on fait son examen de conscience.

Dès les premiers sondages, il apparaît que le chiffre de 195 millions ne représente pas la totalité des charges qui pèsent sur les agriculteurs. D'après les renseignements fournis par le ministère des Finances, sur le rendement des impôts en 1920, et cités par M. Adrien Dariac, député, dans son rapport sur le budget de l'Agriculture pour 1922, la contribution sur la propriété non bâtie a produit à elle seule, principal et centimes additionnels compris, 345.500.000 francs. Dira-t-on que le propriétaire qui paie cette contribution n'est pas nécessairement un agriculteur, qu'il est parfois un rentier, un chasseur, voire même un commerçant avide de bon air ? Nous répondrons d'abord que d'après les statistiques les plus récentes, quoique déjà vieilles — elles datent de 1911 —

(1) Communication à l'Académie d'Agriculture (séance du 14 décembre).

5.119.825 exploitants sur 5.702.252, soit presque exactement 90 o/o, sont propriétaires de leur domaine. Nous ajouterons que, pour les autres, l'impôt foncier est souvent mis, par le bail, à la charge de l'exploitant, et que, s'il ne l'est pas, il se retrouve fatalement dans le prix du fermage. Il retombe donc en définitive sur la terre, par cette opération automatique que les professeurs de science financière appellent, si mes souvenirs d'étudiant sont exacts, la répercussion ou l'incidence de l'impôt.

Il en est de même pour la contribution sur la propriété bâtie et pour la taxe vicinale, établie dans beaucoup de communes en remplacement de l'impôt des prestations. La part de ces deux contributions qui concerne les agriculteurs est évaluée par le rapporteur de la Chambre à 132 millions pour la première et à 38 millions pour la seconde.

Il est d'autres impôts qui frappent directement l'exploitant : les prestations (52 millions), la contribution sur les chevaux et voitures, pour partie (14 millions environ), la taxe sur les chiens, également pour partie (2.600.000 francs environ) ; enfin, l'impôt sur les bénéfices de l'exploitation agricole, qui, incomplètement perçu en 1920, figure dans les recettes du Trésor pour 14 millions.

Le faible rendement de cet impôt est un des plus grands griefs qui soient portés contre les agriculteurs. Il y a là un malentendu qu'il importe de dissiper. Il faut remarquer tout d'abord que l'administration des contributions directes, surchargée de besogne depuis la guerre, n'a pas encore eu le temps d'en établir les rôles dans tous les départements, et qu'un grand nombre d'assujettis attendent encore, non sans les avoir réclamés, leurs avertissements. Ensuite, il ne faut pas perdre de vue que, dans la grande réforme de notre système fiscal, cet impôt figure non pas comme un remplacement, mais comme une innovation, destinée à frapper, à côté du revenu de la terre, celui du travail de l'exploitant. Or, les statistiques nous disent que plus des 4/5 des propriétés rurales sont d'une étendue inférieure à 10 hectares, et que, pour le surplus, la plupart se divisent encore en petites exploitations. Cette masse de petits travailleurs bénéficie de certaines exemptions d'impôt, moins étendues d'ailleurs que celles qui ont été accordées, à revenu égal, aux travailleurs de l'industrie ou du commerce, mais plus légitimes encore, en raison de leurs risques plus grands et de leurs gains plus aléatoires. Au demeurant, comme ils sont presque tous propriétaires de leur petit domaine, ils paient tous les autres impôts.

En résumé, si nous admettons l'exactitude des estimations produites, avec toutes les réserves utiles, par l'honorable M. Adrien Dariac, sur les indications du ministère des Finances, nous arrivons à un total de 600 millions. Nous dépassons largement cette somme, si nous tenons compte de la part de l'impôt général sur le revenu afférent à la déclaration des revenus agricoles (8 o/o environ), soit 67.700.000 fr. Nous irions plus loin encore, si l'impôt sur les bénéfices de l'exploitation agricole avait atteint son plein rendement.

Evidemment, 660 ou 680 millions, c'est une somme ! Mais que vaut-elle en face des 7 milliards 700 millions qui représentent, nous dit-on, la contribution exclusive du commerce et de l'industrie aux charges publiques ! Avant de nous prononcer, qu'il nous soit permis d'examiner en détail les chiffres dont l'addition produit tous ces milliards.

En les prenant par ordre d'importance, nous trouvons d'abord une somme de 4 milliards 164 millions fournie par la contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre. C'est une charge très lourde, sans doute, quoique accidentelle et anormale. Mais elle n'est pas spéciale au commerce et à l'industrie : l'agriculture l'a supportée, elle aussi, sous une autre forme. La taxation à la vente de tous ses produits, pendant la guerre, l'a empêchée de tirer tout le profit des circonstances, comme le lui aurait permis le libre jeu des lois naturelles. Elle ne regrette pas, certes, les 5 ou 6 milliards qui lui ont échappé de la sorte : c'était un sacrifice exigé par l'intérêt public. Mais l'équité commande qu'on lui en tienne compte. Les commerçants et les industriels n'ont pas connu ces restrictions ; ils ont pu librement majorer leurs prix, jusqu'à l'extrême limite de leur fantaisie. L'Etat leur a repris ensuite une partie des gains excessifs ainsi réalisés grâce à la guerre ; pour les agriculteurs, il a réduit d'avance l'importance de leurs gains. La méthode est différente, mais le résultat est le même. S'il y a un avantage, il est encore du côté des commerçants et des industriels : car une fois le bénéfice acquis, les moyens ne manquent pas pour le défendre ou le dissimuler. Quand il faut jouer au plus fin, c'est rarement l'Etat qui gagne !

Après l'impôt sur les bénéfices de guerre, vient la taxe sur le chiffre d'affaires, pour un total de 3 milliards. Cette taxe est versée par le commerçant et l'industriel ; mais on ne fera croire à personne qu'elle soit payée par eux. Elle retombe, en réalité, sur l'acheteur : encore l'incidence de l'impôt. Le producteur agricole, qui est un consommateur pour tant de produits de première nécessité, en paie largement sa part. Il n'y a pas plus de raison pour ranger cet impôt parmi ceux qui frappent « exclusivement » les commerçants et les industriels, qu'il n'y en aurait pour porter au compte exclusif de l'agriculteur les droits de circulation et de consommation sur les boissons, les droits d'octroi, les droits de place sur les marchés, dont l'ensemble dépasse de beaucoup 2 milliards.

De l'énumération qui nous est fournie, il ne reste plus que l'impôt sur les bénéfices commerciaux et industriels (500 millions), les patentes (27 millions), les redevances des mines (21 millions), au total 548 millions. Rien ne nous permet de discuter ces chiffres. Acceptons-les. Mais alors, où est l'inégalité fiscale ?

Les agriculteurs ont cependant un avantage qu'ils n'hésitent pas à reconnaître : c'est que leurs contributions reposent sur une base forfaitaire, et non sur une déclaration ; et il est véritablement impossible qu'il en soit autrement, en raison de l'extrême variabilité de leurs revenus et de

la difficulté d'établir leurs prix de revient. C'était bien aussi le régime de tous les contribuables, à l'âge heureux où régnaient les « quatre vieilles ». Et les plaintes des commerçants et des industriels ont commencé le jour où celles-ci ont été remplacées par un autre système, réminiscence attardée d'un lointain passé, témoignant que si nos législateurs ont fait des progrès, ce n'est pas dans l'art de plumer la poule sans la faire crier. Respectueux, autant que personne, de l'égalité devant l'impôt, les agriculteurs ont le plus vif désir de voir appliquer à tous les autres contribuables les formules plus logiques, dont ils ont eux-mêmes conservé le bénéfice, et qui rendent moins lourdes les charges nécessaires. Ils sont prêts à y travailler de toutes leurs forces. Ce sera leur seule réponse aux procès injustes qu'on leur fait sous des apparences de justice. Au surplus, ils ont conscience d'avoir toujours exactement rempli leur devoir fiscal ; ils le rempliront toujours jusqu'au bout ; ce n'est pas dans leurs rangs qu'on fait la grève de l'impôt. Si quelques-uns, parfois, se sont dérobés à ce devoir, ce furent des exceptions. Le commerce et l'industrie ne sont pas déclarés coupables en bloc parce qu'il y a des mercantis. Enfin, les agriculteurs ont bien le droit de rappeler qu'ils ont payé, sans discuter, plus que leur part de l'impôt du sang ; et que, la guerre finie, dans les crises sociales qui ont menacé l'ordre public, ils ont été, encore une fois, les sauveurs de la France.

L'Académie voudra bien me pardonner d'avoir dit ici toutes ces choses que je ne suis pas le premier à dire, et qu'elle sait aussi bien que moi. Mon excuse est dans sa bienveillance, et dans la sympathie que les hommes de la terre sont sûrs de trouver auprès d'elle. Si je me suis permis de porter devant elle la cause des agriculteurs, c'est qu'elle représente à leurs yeux la haute et sereine autorité qui domine toutes leurs activités, et dont le jugement n'est altéré ni par la passion ni par le parti-pris. Elle pensera sans doute, et ici nous nous retrouverons d'accord avec le bon patriote qu'est M. Raphaël-Georges Lévy, que l'heure n'est pas aux querelles intestines, et qu'il faut éviter avec soin, fût-ce au prix de quelques sacrifices, tout ce qui peut semer la discorde entre les Français. Aucune rivalité ne doit exister entre eux à l'égard de l'impôt, sinon dans la bonne grâce à l'accepter et dans l'exactitude à le payer. Commerçants, industriels, agriculteurs, les intérêts de tous sont plus que jamais solidaires. La prospérité de l'agriculture est liée à la prospérité de l'industrie et à celle du commerce, et elles sont nécessaires ensemble à la prospérité de la France.

Marquis L. DE VOGUÉ.

Les Chambres d'Agriculture

On avait le droit de redouter que la fin de l'année 1921 arrivât sans que la Chambre des députés ait apporté à la loi du 25 octobre 1919 sur les Chambres d'agriculture les modifications reconnues nécessaires pour la rendre viable. Cette crainte est désormais écartée : ce n'est pas que le problème soit complètement résolu, car la sanction du Sénat sera nécessaire, mais un grand pas a été fait, la Chambre s'étant, dans les séances du 27 et du 29 décembre, mise d'accord sur un texte qui a remporté la majorité.

La Commission de l'Agriculture avait donné mandat à une sous-commission d'établir définitivement le texte à soumettre à la Chambre. Un rapport d'ensemble a été présenté par M. Victor Morel, et des rapports spéciaux ont traité quelques-uns des points les plus délicats. C'est ainsi que M. de Monicault a traité du collège électoral, M. Capus des Offices agricoles, M. Ambroise Rendu de la circonscription des Chambres d'Agriculture, M. Raymond Gavoty des attributions de celles-ci, M. Thomas Seltz de la répercussion de la loi en Alsace et Lorraine. C'est dans ces conditions que le débat s'est engagé devant la Chambre.

Au lieu de présenter un nouveau projet élaboré de toutes pièces, la Commission a maintenu les dispositions de la loi de 1919 qui ne soulevaient pas de difficultés, elle en a abrogé quelques-unes, elle a apporté aux autres les modifications qui étaient considérées comme nécessaires.

Quiconque est au courant des discussions antérieures sur la question, sait que la pierre d'achoppement des projets qui se sont succédé depuis si longtemps, a été la constitution du corps électoral. L'accord n'avait pu s'établir parce que l'on a toujours cherché à introduire dans ce corps des éléments qui, par leur nature même, y sont étrangers. Cette fois, la vraie solution est intervenue. D'après le texte adopté, les exploitants du sol seraient seuls électeurs, à l'exclusion des propriétaires non exploitants et des ouvriers. La lutte a été dure à cet égard, tellement il est difficile de venir à bout des idées préconçues ; mais M. de Monicault a soutenu énergiquement les conclusions de la Commission, et il est parvenu à maintenir aux Chambres d'Agriculture leur caractère exclusivement professionnel. C'est le triomphe du bon sens et de la justice.

Aux termes du texte adopté, les Chambres d'Agriculture seront départementales, mais elles pourront se fédérer pour former des Chambres régionales. Leurs rapports avec les Offices agricoles départementaux ou régionaux, comme avec les Associations agricoles, sont nettement définis ; les Offices seront placés sous leur direction et leur contrôle.

Telles sont, dans leurs grandes lignes, les principales dispositions adoptées. Mais il était impossible que le Sénat discutât le nouveau texte avant le 31 décembre, date à laquelle expirait la prorogation de l'application de la loi du 25 octobre 1919. C'est pourquoi le ministre de l'Agriculture a présenté, et la Chambre a immédiatement adopté un projet portant une nouvelle prorogation pour une période d'une année.

(Agriculture Pratique.)

Académie d'Agriculture de France

Betteraves fourragères sélectionnées d'origine danoise

M. Schribaux rappelle l'importance économique des cultures de betteraves fourragères qui, en France, de 1903 à 1912, ont couvert, en moyenne, annuellement 630.000 hectares, soit une surface deux fois et demie plus grande que celle consacrée à la betterave à sucre. La valeur annuelle de ces produits a été estimée par la statistique officielle à 240 millions, alors que celle des betteraves industrielles n'a pas dépassé 140 millions de francs.

Cependant, en dépit de cette importance, on n'a rien fait pour améliorer les qualités de la betterave fourragère, on n'a paru se soucier de produire des racines massives, de taille monstrueuse, souvent creuses, pauvres en matières nutritives, et gorgées de nitrate de potasse parfois nuisible. Les expériences de Dehérain et Garola, notamment, ont démontré que les betteraves demi-sucrières d'avant 1884 fournissent à l'hectare plus de matière sèche que les betteraves fourragères proprement dites.

Malheureusement, ces betteraves demi-sucrières, dans les terres caillouteuses et graveleuses, deviennent fourchues, l'arrachage et le nettoyage en sont difficiles, défauts qui en éloignent toujours les petits producteurs.

Si donc nous voulons favoriser, comme il faut le souhaiter, l'extension de la culture des plantes sarclées et de la betterave fourragère en particulier, il paraît indispensable d'améliorer les races fourragères existantes et d'en augmenter la teneur en matière sèche. C'est l'orientation qu'en Danemark on a donnée aux sélectionneurs. Depuis longtemps, le commerce danois livre des semences de composition garantie ; aujourd'hui, il fait davantage : les plus importantes maisons de graines produisent leurs semences, et bon nombre, encouragées et guidées par les Services officiels, ont créé des lignées, des familles de plantes-racines produisant plus de matière sèche à l'hectare que les variétés anciennes.

Variétés, lignées possédant une réputation déjà bien établie, ayant derrière elles un passé qui les signale à l'attention des agriculteurs, sont éprouvées, ordinairement pendant trois ans, dans des Stations dites « Stations d'essais comparatifs », aujourd'hui au nombre de sept. Ces Stations ont d'abord élaboré une technique expérimentale

simple et possédant toutes garanties d'exactitude.

Le premier service rendu par les Stations a été de classer les variétés par ordre de mérite, classement qui a eu notamment pour résultat de faire abandonner les moins bonnes. Il nous est, ajoute M. Schribaux, agréable d'apprendre qu'une variété d'origine française, l'Ovoïde des Barres, a supplanté les autres à peu près complètement. Les lignées successives de l'Ovoïde des Barres, baptisées *Sludstrup*, se classent au premier rang.

Les choux-navets et les navets ont été l'objet des mêmes travaux que la betterave fourragère.

Il serait intéressant qu'en France, les Offices agricoles notamment fassent des essais comparatifs avec ces variétés danoises et les variétés généralement cultivées dans la région. Il serait important aussi que les maisons françaises s'occupant de l'amélioration de la betterave fourragère fassent connaître également les résultats de leurs espérances.

H. HITIER.

Les gelées et la taille précoce

La vigne n'a pas besoin d'être taillée pour donner des raisins ; elle en donne même d'autant moins qu'on la taille davantage ; et l'on taille pour limiter le nombre des raisins. Mais l'époque à laquelle on taille, la manière dont on taille, etc., influent sur la nature des produits et sur la vitalité de la souche. Reportez-vous, si vous en doutez, à ma dernière chronique ou à la brochure de M. Lafon. Et alors il arrive un moment où la question de la taille reprend une grande importance : il y a de bons et de mauvais tailleurs, ce qui est vrai, et l'on organise des concours de taille pour mettre en évidence les premiers. Ce moment est venu, et voici une des questions qu'on nous pose.

« J'ai lu avec attention votre chronique sur la taille parue dans la *Revue* du 20 novembre ; comme vous le dites excellentement, l'état du terrain et surtout l'obligation de procéder à des travaux de fumure ou autres, régissent l'époque de la taille. De telle sorte qu'en ce qui me concerne, je me vois dans l'obligation de tailler de très bonne heure des vignes sujettes aux gelées précoces. Voici donc comme je procède : je taille de bonne heure ces vignes en débarrassant la souche de tous les bois inutiles mais en laissant très longs les porteurs (coursons) à conserver. Je rabats ensuite ces porteurs très tard, au moment où les yeux extrêmes commencent à naître. Or, j'observe depuis quelques années que les vignes ainsi taillées (par crainte des gelées) donnent une fructification abondante ; je suis heureux d'apprendre par votre *Revue*, sous la signature de M. le professeur Ravaz, que les bourgeons qui naissent par température élevée donnent davantage de raisins et mieux constitués ; ainsi s'expliquerait la fructification particulièrement abondante des vignes traitées comme je vous l'indique plus haut. Je me propose de généraliser cette façon d'opérer et me permets de vous poser la question suivante : n'y a-t-il pas inconvénient à attendre que les bourgeons extrêmes soient développés pour rabattre les porteurs ? Notez que les bourgeons extrêmes naissent les premiers et qu'au moment où je rabats ces porteurs à deux yeux et le borgne (taille qui convient à nos vignes) ces deux yeux ne sont encore à éclore. Je serais heureux d'avoir votre opinion sur cette façon de procéder ».

P. G. (Algérie).

Il n'est pas douteux que la température influe considérablement sur la sortie des raisins. Plus il fait chaud, plus les raisins sont nombreux ; et c'est pourquoi la fructification est si régulièrement bonne en Algérie et si régulièrement médiocre dans nos vignobles septentrionaux. Je publierai ici, avec M. Verge, les résultats d'une longue série d'expériences portant sur l'époque de la taille : Taille très hâtive, taille très tardive avec tous les intermédiaires.

En attendant, voici ce qu'on peut dire en réponse à la question posée par notre correspondant algérien : si la vigne peut croître normalement pendant l'été jusqu'à l'automne, le retard de l'entrée en végéta-

tion, à la suite d'une taille tardive, se rattrape facilement. Mais si la végétation est arrêtée de bonne heure par la sécheresse, ce qui arrive parfois, il peut ne pas en être ainsi ; et alors il y a réduction de la végétation et par suite de la puissance de la vigne. Même chose en saison froide et pluvieuse, qui retarde la maturation du bois.

La taille, ou ce qui revient au même, la retaille tardive peut donc aboutir à une réduction de la puissance des souches. Cet affaiblissement — quand il existe — n'est jamais important ; et pour le contrebalancer, rien de plus facile : quelques kilos supplémentaires de nitrate de soude y suffisent largement.

(Le Progrès agricole.)

Correspondance

N° 102 (Haute-Marne). — L'échantillonnage des engrais est une opération à laquelle on doit apporter beaucoup de soins, car c'est d'elle que dépendra par la suite la concordance des résultats obtenus pour chaque échantillon et leur comparaison avec les conditions de la vente.

D'une façon générale on doit tendre à obtenir : 1° la représentation exacte de la livraison ; 2° la parfaite identité des échantillons prélevés (3 au minimum).

Cela s'obtiendra avec plus ou moins de facilité suivant que le produit est pulvérulent et homogène ou constitué par des parties très différentes en volume, densité, composition, etc...

Succinctement, nous pouvons vous indiquer les quelques règles suivantes : prélever dans le plus grand nombre de sacs possible (d'autant plus que la livraison est plus importante) en plongeant une sonde diagonalement dans le sac et en recueillant dans le haut, le milieu et le bas. Mélanger toutes les prises bien intimement et répartir dans plusieurs flacons de verre environ 250 à 300 gr. de l'engrais. Si le produit est peu homogène, on devra nécessairement prélever plus copieusement (sables, fumiers, bourres de laine, etc...).

Boucher, cacheter, apposer les étiquettes permettant l'identification exacte du prélèvement. Rédiger un procès-verbal qui signifieront les témoins et l'acheteur. En principe, le vendeur doit être représenté au prélèvement ; il peut s'en faire dispenser ; on lui transmettra un des échantillons. — (M. S.).

(Agriculture Pratique.)

La question de la Potasse

Et l'année passera sans qu'elle soit encore résolue. Les faits sont connus ; résumons-les brièvement :

Au lendemain de l'armistice, la France prit possession des mines de potasse d'Alsace. Cette prise de possession qui se fit sous la forme juridique du séquestre, laissait de côté une société composée presque exclusivement d'actionnaires français et alsaciens, et constituée comme Société Anonyme Française, la société « Kali-Sainte-Thérèse ». Son exploitation s'étend sur une superficie de 5.600 hectares et comprend actuellement 4 puits dont un seul, le puits Alex, est en exploitation.

Les Mines qui allaient tomber sous l'administration du séquestre, appartenaient à trois groupes miniers qui se partageaient dix concessions.

Le premier groupe, celui de la « Deutsche Kaliwerk de Bernterode » exploitait les mines du sud-ouest du bassin avec un capital de 40 millions de francs environ. Il possédait six concessions ou *gewerkschaften* (Amélie, Else, Joseph, Marie, Marie-Louise et Max) qui s'étendaient sur 11.500 hectares. Amélie, Else et Joseph lui appartenaient en entier. De Marie et de Marie-Louise, il possédait 501 Kuxes sur 1.000 et de Max 444 sur 1.000, le complément était représenté par des intérêts français et alsaciens.

Le second groupe, celui de la « Wintershall », disposait d'un capital d'environ 12 millions 1/2 de francs. Ce groupe, dans lequel le gouvernement d'Alsace-Lorraine était le principal propriétaire, après la société Wintershall, administrait deux concessions : Prinz Eugen et Théodore, d'une superficie totale de 3.200 hectares.

Le troisième groupe, celui de « Hohenzollern ou Roehling » contrôlait les deux concessions : Anna et Reichsland, d'une

étendue de 2.300 hectares et travaillait avec un capital de 15 millions environ. Dans la gewerkschaft Anna, le groupe possédait 750 kuxes et 600 dans la gewerkschaft Reichsland. L'Etat d'Alsace-Lorraine était également copropriétaire dans ce groupe.

Ainsi le bassin alsacien, qui s'étend sur une superficie de près de 22.000 hectares, représentait au moment de l'armistice une mise de fonds d'environ 90 millions de francs pouvant approximativement se répartir comme suit :

Capital alsacien : 18 millions de francs ;
Capital français (Kali-Sainte-Thérèse) : 22.500.000 francs ;

Capital allemand : 42 millions de francs ;
Etat d'Alsace-Lorraine : 7.500.000 francs.

En dehors de Kali-Sainte-Thérèse, mine française, toutes les mines d'Alsace furent placées sous séquestre dès le mois de novembre 1918.

Le séquestre poursuivait une œuvre de reconstruction et de mise en exploitation méthodique, mais comme sa mission est purement conservatoire, ses moyens d'action se trouvaient limités, et ce n'est pas sous l'administration du séquestre que les mines pouvaient arriver à leur maximum de rendement. Il convenait donc de liquider tôt ou tard un régime provisoire.

Après bien des atermoiements, la loi du 26 mars 1921, autorisa l'acquisition par l'Etat des mines de potasse séquestrées. Une loi ultérieure devait fixer les conditions dans lesquelles il serait procédé à l'amodiation des mines acquises par l'Etat. L'achat par l'Etat a été réalisé, il reste à déterminer l'amodiation, c'est le débat qui depuis des mois, doit s'engager devant le Parlement et dont on attend impatiemment l'issue.

Le gouvernement déposa tout d'abord un projet de loi ayant pour base le lotissement. La commission spéciale, qui s'occupe à la Chambre des députés des mines de potasse d'Alsace, adopta également le lotissement, seulement elle réduisit au nombre de quatre les sociétés concessionnaires conformément à l'organisation créée par le séquestre, qui a réuni en quatre groupes les exploitations allemandes. Ces sociétés devaient avoir entre elles un lien, constitué par une société commerciale chargée de la vente à l'exportation et de la mise au point de certaines perfectionnements techniques intéressant l'ensemble des mines.

Max LAMBERT.

(Les Engrais chimiques.)

(A suivre.)

LES RÉCOLTES

CÉRÉALES

Nous avons eu quelques heures de froid et de neige surtout dans le littoral marin, qui n'ont pas duré, mais qui ont fait place à de bonnes ondées, encore insuffisantes pour alimenter les sources et remplir les abreuvoirs. Cependant nous constatons en Loire une crue rapide de 2 mètres environ qui dénote une chute d'eau assez abondante dans la région supérieure de la Loire et de ses affluents. Il en faudrait encore bien davantage.

Les céréales en terre se comportent bien, et peut-être le temps favorable encouragera-t-il des ensemencements plus importants de blé de printemps que d'habitude, ce qui serait heureux, car il est certain que bien des champs sont restés en friche à la fin de l'automne n'ayant pu être travaillés convenablement par suite de la sécheresse.

La mévente de la farine que nous avons déjà signalée dans nos précédents bulletins, continue toujours, et la boulangerie qui craint la baisse, ne veut traiter qu'en disponible au fur et à mesure de ses besoins.

Cette situation se répercute certainement sur celle des blés dont le commerce est dans un calme profond. Les prix du blé sur les différents marchés sont plutôt faibles et au-dessous de 70 fr. Cette année est fertile en surprises et il est impossible de présager l'avenir. D'aucuns ont toujours confiance dans la reprise des cours, ce sont naturellement les producteurs qui n'ont pas ou presque pas vendu, alors que s'ils avaient suivi nos avis, ils auraient pu encore réaliser avec facilité au-dessus de 72 fr., d'autres voient au contraire dans le calme actuel des affaires et l'absence d'a-

chats importants, l'indice d'une baisse encore plus profonde que celle acquise aujourd'hui. Reviendrons-nous tellement en arrière que nous soyons obligés de retrouver dans les cours futurs du blé les prix si bas acceptés par des agriculteurs dans un moment de désarroi vraiment inopportun et que nous avons travaillé à faire cesser rapidement au début de la récolte.

Il est bien difficile de donner un conseil aujourd'hui, à ceux qui ont encore des quantités importantes de blé sur les bras. Mais notre devoir est de communiquer à ceux de nos adhérents qui sont en dehors des affaires commerciales, les renseignements qui nous parviennent de côté et d'autre. Nous les laisserons ensuite libres de prendre toute détermination qui leur semblera bonne sur la voie à suivre.

Le droit de 14 fr. avait semblé à beaucoup très suffisant pour empêcher l'importation des blés étrangers, et par suite l'effondrement des cours des blés français. Or, la baisse a frappé durement les blés étrangers et surtout le fret des navires. En sorte que des affaires en blés de la Plata ont pu être traitées dont le prix de revient ressort chez les minotiers à la parité des prix des blés français. Et les avis des deux Amériques établissent qu'il reste dans ces pays de gros excédents de récoltes. Il est plus que probable que devant la nécessité de réaliser leurs stocks, ces détenteurs seront portés à diminuer leurs prix et vendront même au-dessous des cours actuels, et dans ce cas les blés français seront bien obligés de suivre le courant.

Pour le moment, la minoterie vient d'acheter quelques lots assez importants de blés du ravitaillement à des prix inférieurs à ceux des adjudications précédentes. D'autres ventes ont lieu chaque mois et continueront jusqu'à épuisement de ces stocks. Il est nécessaire de faire état de ces ventes qui peuvent suffire en bien des cas à alimenter des moulins même importants.

La minoterie de la région n'est pas aux achats et il ne faut pas voir les prix au-dessus de 68 francs les 100 kilos. Telle est la situation actuelle, et il serait imprudent de ne pas y faire attention.

VINS

Sans être bien importantes, les affaires en vins de pays sont un peu plus actives, et les prix se sont relevés assez sensiblement devant le retour de la demande. La hausse des vins rouges a fini par entraîner celle des vins blancs, et les gros-plants de 1920, qui sont restés très négligés depuis la dernière récolte de 1921, représentent une faveur assez marquée.

Cours des Marchés de gros

Sauf variations et à titre de renseignement

GRAINS ET FARINES

Nantes, le 20 janvier 1922.

		PRIX DES 100 KILOS	
Froment	1921	68 à	Nominal
Seigle	>	50 à	52
Avoine	>	62 à	65
Orge	>	54 à	00
Sarrasin	>	65 à	66
Son	>	50 à	00
Fèves	>	70 à	00
Farine		92 à	94

FOURRAGES

Foin, les 500 k. hors ville	200 00 à 220 00
Paille, —	70 00 à 75 00
Foin, les 500 k. en ville	240 00 à 260 00
Paille, —	95 00 à 100 00

VINS

Muscadet, 1 ^{er} choix, nu 1921	550 à 560
Muscadet, 2 ^o choix, nu 1921...	480 à 500
Gros-plant, 1 ^{er} choix, nu 1921...	280 à 320
Gros-plant, 2 ^o choix, nu 1921	240 à 250

BESTIAUX

Paris-La Villette, le 19 janvier 1922.

Espèces	Amenés	Vendus	Kilo sur pied		
			1 ^{re}	2 ^e	3 ^e
Bœufs	1 614	1 600	3.36	2.64	2.25
Vaches	805	790	3.36	2.53	2.09
Taureaux	265	255	2.42	2.20	2.09
Veaux	1 226	1 226	3.34	3.84	2.31
Moutons	11 360	11 150	4.70	3.85	3.35
Porcs	4 584	4 584	4.00	3.80	3.60

PRODUITS DIVERS

Sauf variations

SAVONS (marques diverses)

Prix, les 100 kilos en barres, à Nantes et en sorte d'octroi, par 1/2 caisse de 70 kilos environ :

Blanc 72 % d'huile.....	225 00
Blanc 64 % d'huile.....	205 00
Blanc 60 % d'huile.....	205 00
Bleu pâle.....	190 00

Majoration de 5 francs par 100 kilos pour livraison en morceaux de 500 et 400 grammes.

HUILES

HUILE DE TABLE « La Cardinale »	55 50
HUILE D'OLIVE garantie pure.....	70 00

L'estagion de 10 kilos, brut pour net, pris à Nantes ou franco toutes gares.

ANNONCES INSEREES SANS AUCUNE INTERVENTION DU SYNDICAT

PROPRIÉTAIRES-VITICULTEURS

désireux de se procurer des plants de vigne greffés, sur les meilleurs porte-greffes, avec la faculté d'envoyer leurs greffons et de visiter la pépinière, peuvent s'adresser à :

EMERIAUD Armand, Viticulteur au PALLET (L.-I.)

La C^o d'Assurances Générales

contre l'Incendie Fondée en 1819

couvre tous les Risques d'Incendie : Explosion de la foudre — Explosion du gaz — Electricité.

C^o D'ASSURANCES GENERALES

contre les Accidents et le Vol

Accidents de toute nature : Agricoles, Chevaux et Voitures - Automobile - Mortalité du bétail (races bovine et chevaline), grêle, etc.

L. FEIDEL & H. DEVORSINE

1, rue Affre - NANTES

LE CADEAU UTILE

Aujourd'hui qu'il faut compter, l'objet le plus sérieux est non seulement accepté avec le sourire, mais désiré. Ce qui touche aux Tissus, aux Confections, à la Lingerie, à l'ameublement, à la Bonneterie même, est toujours bienvenu.

Le vien et très moderne établissement « A LA PREMIERE MAISON » Georges GANU-CHAUD et Fils, rue de la Paix à NANTES, met tout cela à votre disposition, dans les meilleures qualités et aux conditions les plus avantageuses.

GRANDS MARCHÉS DE LA PAIX A NANTES 10, Rue Croix-Blanche, NANTES

VIGNES

Les plus belles Vignes - Les meilleurs Plants
PEPINIERES DE L'OUEST
LES PLUS IMPORTANTES DE LA RÉGION
60 hectares vignobles et pépinières
Exposition Nationale : PARIS 1911
1^{er} Prix : MÉDAILLE D'OR - Hors Concours
MEMBRE DU JURY

GIRAULT-SAPIN

Propriétaire-Viticulteur
Domaine de la RONDE CHASSENEUIL (Vienne)
Plants greffés des meilleures variétés
BOUTURES GREFFABLES
Producteurs directs recommandés GAILLARD BLANC, 157, (Roi des Blancs) ; GAILLARD 2 et 194 rouges, SEIBELS ; COUDEROS différents numéros, NOAH ; OTHELLO, etc. Authentiques et sélection rigoureusement garanties.
PRIX MODÉRÉS
Commandes et expéditions soignées

PRODUITS DIVERS

pour la nourriture du bétail pouvant être fournis par le Syndicat

Tous ces prix sans engagement

Manioc pour veaux, les 100 kilos... 75 »
En sacs de 100 kilos sur wagon Chantenay.
Riz Saïgon importation, les 100 k.... 85 »
Brisures de riz, 1 et 2, les 100 kilos. 75 »
Brisures de riz cargo, les 100 kilos. 60 »
Farine basse de riz, les 100 kilos... 50 »
Sur wagon Chantenay.

TOURTEAUX EN FARINE ET EN PAINS

Arachides Rufisque blancs..... 74 »
Arachides Rufisque courants..... 70 »
Arachides Rufisque en pains..... 70 »
Coprah en pains..... 73 »
En sacs de 100 kilos wagon Nantes en magasin ou domicile par toutes quantités.

Orge d'Algérie, les 100 kilos logés sur wagons Nantes :

Pour toutes quantités 50 »
Avoine d'Algérie..... 56 »
Les 100 k. sur wagon Nantes ou pris à Nantes.

Tourteau de maïs broyé..... 65 50
Manioc en cossettes..... 69 »
Farine grasse de maïs..... 76 »
Seigle du Ravitaillement..... 53 »
Maïs blanc du Tonkin..... 55 »

Granulé condensé pour volailles... 57 00
Les 100 kilos logés, livrés en sacs de 50 kilos.
Poudre d'os alimentaire..... 57 »
Farine d'os alimentaire..... 62 »
Les 100 kilos logés.

Aliment mélassé l' « Intensif »..... 43 »
Les 100 kilos logés, livrés en sacs de 75 kilos.
Son mélassé..... 60 00
Les 100 kilos logés, en sacs de 75 kilos.

Mélasse Say..... 48 »
Son mélassé Say..... 58 »
Paille Say..... 43 »
Les 100 kilos logés en sacs de 75 et de 50 kilos, sur wagon Nantes ou pris à Nantes.

ALIMENTATION DU BÉTAIL

Les Aliments mélassés SAY

pour chevaux et bétail
remplacent à poids égal :

GRAINS, TOURTEAUX, FOURRAGES

MÉLASSE SAY 80 % de mélasse
SON MÉLASSE SAY 50 % de mélasse.

PAILLE SAY { 50 % de mélasse.
50 % de paille de blé.

Les plus sucrés et les meilleurs des aliments mélassés
Le sucre donne de la force aux animaux, les engraisse et supprime :

COLIQUES, DIARRHÉE, CONGESTIONS

S'adresser à M. A. RÉMOND, négociant en grains dépositaire des produits mélassés Say, 4, quai Flesselles, NANTES.

G^o PHARMACIE DE PARIS

10, Rue Royale - NANTES - Rue
PHARMACIE D'ORDONNANCES - LA PLUS VASTE DE PROVINCE

OFFRES ET DEMANDES

OFFRES

1. — A louer, à prix d'argent, 4 hectares de terres et prés et 3 hectares de vigne à moitié.
2. — A vendre jument noire, 7 ans et demie, taille 1 m. 65, bien doublée, avec carte. Peur de rien, habituée aux travaux agricoles.
3. — A louer à prix d'argent, pour le 23 avril 1923, une ferme de 27 hectares, dont 7 hectares de prairies, située à Montaigne (Vendée).
4. — A vendre occasion : 1° grandes laitières en verre, 60 fr. pièce, emballage compris ; 2° installation complète acétylène, générateur pour 25 becs, tuyauterie et tous accessoires en bon état.
5. — A louer à prix d'argent, pour la Saint-Georges 1922, une ferme de 23 hectares, sise en Vendée.
6. — A vendre tracteur agricole neuf, force 14 HP, marque Chapron, pivotant sur un rayon de 1 m. 40. Très pratique pour moyenne culture.
7. — A vendre 2 basses à lemands, mâles, 3 ans 1/2. Très bons chasseurs.
8. — A vendre une paire de harnais à deux nickelés. Etat neuf.

DEMANDES

1. — On demande jardinier célibataire ou marié, connaissant les fleurs, fruits et légumes. Si marié, femme occupée 4 heures par jour au service de maison.
2. — On demande pour la Vendée et pour la Saint-Georges 1922, pour gérer et cultiver au compte du propriétaire, une ferme de 15 hectares, un ménage sérieux. Gages et pourcentage sur les bénéfices.
3. — On demande famille d'agriculteurs avec enfants en âge de travailler pour exploiter comme colons agricoles une ferme en Ile-et-Vilaine. Salaires fixes mensuels, salaires en nature et intérêts sur la production agricole. Cheptel mort et vif fourni par le propriétaire. — Sérieuses références exigées.
4. — On demande pour le Maine-et-Loire, près Candé, un ménage. Homme pour soigner les vaches et à toute main, femme pour grande porcherie.
5. — On demande pour Le Pellerin, ménage sans enfant. Le mari jardinier, fleurs, légumes ; la femme basse-cour, lessive.
6. — On demande rouleau à cheval, fort ou pierre, en excellent état.
7. — On demande de suite un jeune garçon désireux faire l'apprentissage de jardinier-pépiniériste.
8. — On demande ménage maraîcher, ou domestiques intéressés, pour cultiver à moitié 4 hectares de terre, verger, grands jardins, dont 20 ares pas besoin d'arrosage l'été.
9. — On demande pour la Toussaint 1922 fermier pour ferme de 29 hectares, située en Maine-et-Loire.
10. — Ménage cultivateurs (11 ans même maison) demande ferme à exploiter au compte du propriétaire, avec intérêts dans les bénéfices.
11. — Célibataire jardinier, viticulteur, sachant conduire, ayant l'intention de se marier, demande place à la campagne. Bonnes références.

Le Gérant : Th. PIGRÉE.

ŒUFS A COUVER

Bresse - Houdan - Brœkel - Leghorn Rhodisland
Le pare avicole de Sainte-Anne-Longlée, à Nort-sur-Erdre, fournit avec une scrupuleuse propreté des œufs provenant de reproducteurs vigoureux et sélectionnés en vue de la ponte intensive. — Dépôt à NANTES, 2, rue Montfoulon.

SCIES FORESTIÈRES

Circulaires, Tronçonneuses, neuves complètement métalliques. — Prix exceptionnel : 1.200 fr. **REBETTE**, 10, quai Ile-Gloriette, NANTES.

ANNONCES INSEREES SANS AUCUNE INTERVENTION DU SYNDICAT

FAITES
VOS
ACHATS

AU BON MARCHÉ
CHEZ
BRUNNER FRÈRES

LAINAGES, SOIERIES
BONNETERIE, CHEMISERIE
LINGERIE
CONFÉCTIONS pour HOMMES
pour DAMES, pour ENFANTS

LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUT L'OUEST

Vignes

J. FOULONNEAU

Saint-Christophe-la-Couprie (Maine-et-Loire)
Hybrides de Gaillard, Couderc, Seibel, Bertille-Seyve, Castel, Chevalier, Oberlin, etc., Noah, Othello, Auxerrois. Plants greffés. Boutures greffables. Authenticité garantie. Prix réduits. Références dans toute la Loire-Inférieure.
Poteaux en pierre pour vignes sur fil de fer franco gare.

ENGRAIS SPÉCIAUX

Morticulture + Cultures Maraîchères
Pépiniéristes — Arbres Fruitières

INSECTICIDES
DE TOUTE NATURE
et fabriqués spécialement pour les différentes espèces d'insectes nuisibles

Traitement des Maladies de la Vigne
PRODUITS ANTICRYPTOGAMIQUES
DÉSINFECTION DU SOL
DEMANDER RENSEIGNEMENTS ET CATALOGUES

Joseph GROUAN
5, Quai de la Fosse - NANTES (Loire-Inf.)
TÉLÉPHONE 22.67

VITICULTEURS

Demander la Brochure
"Les Hybrides Producteurs directs"

Adressés GRATUITEMENT sur demande
Elle vous indiquera quelles sont les meilleures variétés ayant une bonne résistance aux maladies cryptogamiques, une bonne fructification et produisant un vin de bonne qualité.

E. LEMERLE "Le Lion-d'Or" NANTES
Plants greffés - Producteurs directs - Boutures greffables
GROS - Authenticité garantie - DÉTAIL
Prix courants adressés franco sur demande
ON DEMANDE DES REPRÉSENTANTS

POUR PEINDRE
SOI-MÊME



POUR VOS GRILLES
& PORTES EN FER
Poulaillers, Volières,
EMPLOYEZ



PEINTURE

- D'ACIER -

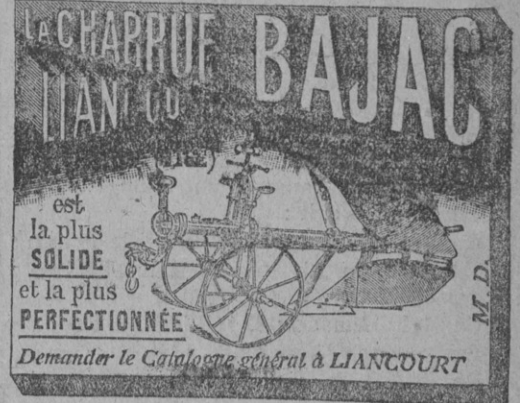
Anti-rouille puissant
préserve les métaux
de l'oxydation.

NOTICE ET RENSEIGNEMENTS SUR DEMANDE A
PAUL MARTINETTY - NANTES

TAUPES

Destruction rapide et certaine
50 ANNÉES DE SUCCÈS

par le véritable exterminateur dit
TAUPICIDE FÉLIX MARTIN
Rue d'Orléans, NANTES. - 1 f. 20 le paq. - Poste O f. 20



ENGRAIS DE POISSONS LE VEGETATIF

Usines principales :

ARCACHON, BORDEAUX, LA TESTE

Dosage garanti :

3 à 4	%	d'azote organique.
7 à 8	%	d'acide phosphorique des os.
2 à 3	%	de potasse.
8 à 10	%	de fer en combinaison.
40 à 45	%	de matières organiques.

Engrais recommandé pour Blés, Vignes, etc.

AGENT GÉNÉRAL :

P. AUCLERT, 102, rue Origet, TOURS

Tombereaux basculant neufs

Prix exceptionnel : 650 francs
PATIENT, 5, boulevard Victor-Hugo, Nantes

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS

Ascenseur - Téléphone 9.71

AU PETIT PARIS

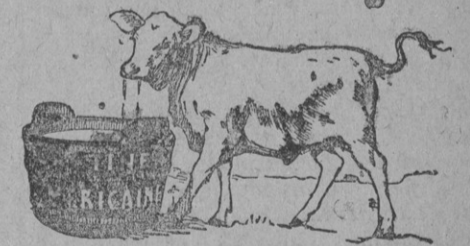
9 et 10, Place Royale - NANTES

GRANDE VENTE-RECLAME ANNUELLE, le Jeudi 2 Février, de
TISSUS, BLANC, COTON, TOILE, SERVIETTES
Linge de Table, Lingerie confectionnée

Les Prix ont été considérablement baissés. Cette Vente, qui commencera le Jeudi 2, sera close le Jeudi 9 Février. PASSÉ CETTE DATE, LES PRIX NE SERONT PAS MAINTENUS.

LACTINE AMÉRICAINE

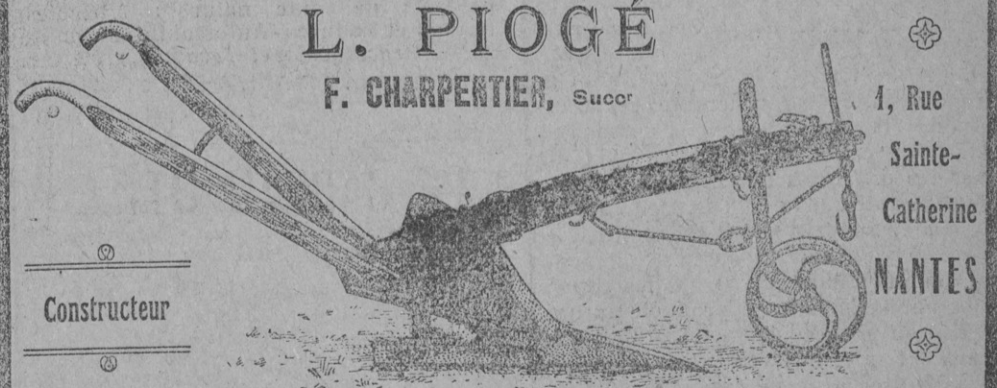
Seule farine alimentaire stérilisée
à 3 centimes le litre,
Qui donne des **VEAUX BLANCS**,
à chair ferme et lourde,
Qui évite la tuberculose, excite
l'appétit, facilite la digestion,
guérit la diarrhée et se prépare
sans faire cuire.



En Vente chez : RÉMOND, grains à Nantes - AUDRAIN, Épiciers à Blain - DEMASSARD, Boulanger à Chateaubriant - COURBIN, grains à Ancenis - RINEAU, grains à Glisson.

L. PIOGÉ

F. CHARPENTIER, Sucoir



Constructeur

1, Rue
Sainte-
Catherine
NANTES